

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1759

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Économie »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	25 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	12 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	25 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	12 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’Autorité de la concurrence en France peut se targuer d’être une administration qui rapporte plus qu’elle ne coûte.

En moyenne, les sanctions ont rapporté, annuellement, plus de 700 millions €, dont 1,8 milliards € pour la seule année 2020.

En avril 2020, l'Autorité a par exemple décidé de prononcer des mesures d'urgence à l'encontre de Google, lui imposant de négocier de bonne foi avec les éditeurs et agences de presse une rémunération pour la reprise de leurs contenus protégés, avant, finalement, de prononcer une sanction de 500 millions €.

Afin d'aider l'Autorité de la concurrence dans la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, qui grèvent le pouvoir d'achat des ménages, il est proposé d'augmenter, en AE et en CP, de 25 000 000 € l'action 15 du programme 134, dont 12 000 000 € de titre 2.

Pour les besoins de la recevabilité financière, il est proposé de minorer d'autant, en AE et en CP, l'action 01 du programme 305, dont 12 000 000 € de titre 2.